



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juin 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (période allant du 17 février au 3 juin 2018)

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution [2406 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 mars 2019, ainsi qu'aux résolutions précédentes dans lesquelles le Conseil m'a demandé de rendre compte de l'exécution du mandat tous les 90 jours. On y trouvera un point sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité du 17 février au 3 juin 2018, ainsi que sur la situation humanitaire et les avancées réalisées par la Mission dans l'exécution de son mandat.

II. Situation politique et économique

2. Au cours de la période considérée, les efforts visant à revitaliser l'Accord de 2015 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud ont été poursuivis. Dans le même temps, les consultations menées dans le cadre du dialogue national ont suivi leur cours et le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) a progressé sur la voie de sa réunification, mais toutes les parties n'ont pas été associées à ces initiatives.

Processus de paix

3. Comme suite à l'ajournement, le 16 février, de la deuxième session du forum de haut niveau pour la revitalisation organisé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), celle-ci a mis à profit la période de trois mois dont elle disposait avant la reprise du forum, prévue pour le 17 mai, pour effectuer des navettes diplomatiques entre les parties afin de donner un élan au processus de paix et de rapprocher les positions divergentes sur les questions de gouvernance et de sécurité. Ainsi, le Conseil des ministres et l'Envoyé spécial de l'IGAD ont tenu des consultations avec le Gouvernement provisoire d'union nationale à Djouba, avec l'ancien Premier Vice-Président, Riek Machar, à Pretoria, et avec d'autres parties et entités à Addis-Abeba.

4. Lors d'une réunion d'information avec l'Assemblée législative nationale provisoire le 5 mars à Djouba, le Gouvernement a fait savoir qu'il envisagerait d'exercer son droit souverain et de prolonger la période de transition si aucun accord n'était trouvé. Parallèlement à cela, le 1^{er} mars, les neuf groupes d'opposition participant au forum ont annoncé la formation de l'Alliance de l'opposition du



Soudan du Sud et en outre demandé le 27 mars, conjointement avec le MPLS-Anciens détenus, à être considérés comme une seule entité dans le cadre des consultations menées par l'IGAD.

5. Le 26 mars, le Conseil des ministres de l'IGAD a également décidé d'accroître la pression sur les parties en publiant un communiqué annonçant sa décision d'adopter des sanctions ciblées contre les auteurs de violations de l'accord de cessation des hostilités et de demander au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de déterminer les mesures punitives appropriées. L'IGAD a également recommandé que Riek Machar soit autorisé à quitter l'Afrique du Sud pour un autre pays non limitrophe du Soudan du Sud. Le 26 mars également, le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) pro-Machar a adressé une lettre ouverte au nouveau Premier Ministre éthiopien, Abiy Ahmed Ali, pour demander la libération sans condition de Riek Machar afin qu'il puisse participer au forum pour la revitalisation.

6. Peu de temps après, une délégation du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est rendue au Soudan du Sud du 15 au 19 avril. Dans un communiqué publié le 26 avril, le Conseil a demandé aux parties sud-soudanaises de participer au forum en toute bonne foi et de faire les compromis qui s'imposaient pour instaurer la paix et la sécurité. Le Conseil a également entrepris de mettre à profit divers instruments et mécanismes pour s'assurer l'engagement des parties, notamment en demandant à la Commission de l'Union africaine d'élaborer et de présenter, en consultation avec l'IGAD, des propositions sur les mesures punitives qui pourraient être imposées à tous ceux qui continuaient de faire obstacle aux efforts visant à rétablir la paix et la sécurité au Soudan du Sud.

7. Le 30 avril, avant la tenue du forum, le Ministère de la justice a présenté au Parlement un projet d'amendement constitutionnel prévoyant l'incorporation des termes de l'Accord dans la Constitution de la transition de la République du Sud-Soudan de 2011. Parallèlement à cela, le MPLS au pouvoir a tenu une réunion de son Conseil de libération nationale les 3 et 4 mai et invité le Président ougandais, Yoweri Museveni, et le Ministre égyptien des affaires étrangères à participer à la journée d'ouverture. Ni le M/APLS dans l'opposition pro-Machar, ni le MPLS-Anciens détenus à l'étranger n'ont assisté à cette rencontre. À l'issue de la réunion, le Conseil a adopté une résolution dans laquelle il a approuvé un plan d'exécution révisé en vue de la réunification du MPLS et demandé aux responsables du parti rétablis dans leurs fonctions de participer à sa prochaine réunion, qui devait se tenir dans les 45 jours. Le premier Vice-Président, Taban Deng Gai, a également annoncé, dans un communiqué de presse publié le 7 mai, la dissolution officielle de sa faction et la réintégration de celle-ci au MPLS.

8. Au terme de nouvelles navettes diplomatiques et de pourparlers indirects menés les 11 et 12 mai, il a été décidé que la deuxième session du forum pour la revitalisation se poursuivrait à Addis-Abeba du 17 au 23 mai. Le Conseil des Églises du Soudan du Sud a facilité des sessions de dialogue entre les parties sud-soudanaises afin de les aider à surmonter leurs divergences sur les 10 questions de gouvernance et de sécurité restées en suspens et considérées comme essentielles à la revitalisation de l'Accord. Dans une déclaration signée, rédigée par le Conseil des Églises le 21 mai, les parties ont réaffirmé leur attachement à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités et sont convenues d'instaurer un quota de 35 % pour la participation des femmes à tous les niveaux de l'État et de poursuivre les consultations sur les questions de gouvernance et de sécurité. Toutefois, compte tenu de l'absence de progrès notables dans la négociation d'un compromis de la part des parties, l'IGAD a présenté le même jour des propositions visant à faciliter le rapprochement sur les questions restées en suspens. Dans leurs réponses à ces propositions, présentées le 22 mai, les

parties sont restées campées sur leurs positions, en particulier sur les questions relatives au partage des responsabilités, à la structure et à la composition des États, au nombre de sièges au Parlement et à la répartition de ceux-ci et aux dispositions transitoires de sécurité.

9. Le 31 mai, le Conseil des ministres de l'IGAD a tenu une session extraordinaire au cours de laquelle il a examiné les progrès accomplis et défini les prochaines étapes du processus de paix dirigé par l'Autorité. Le Conseil a recommandé que l'IGAD envisage d'organiser un sommet extraordinaire et une réunion en face-à-face entre le Président sud-soudanais, Salva Kiir, et Riek Machar en marge du Sommet de l'Union africaine au début de juillet, autorisé un nouveau cycle de consultations avec les parties en vue de parvenir à un consensus sur les propositions de rapprochement et dirigé la facilitation menée par l'IGAD à l'appui de l'élaboration d'un texte pleinement revitalisé. Le Conseil a également décidé de soumettre les mesures punitives visant les auteurs de violations de l'Accord de cessation des hostilités à l'approbation de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD. Le même jour, le Conseil de sécurité a décidé de proroger les mesures de sanction imposées au Soudan du Sud en attendant les résultats de l'examen visant à déterminer si les parties respectaient l'Accord de cessation des hostilités et progressaient sur la voie d'un règlement politique viable d'ici au 30 juin (voir résolution [2418 \(2018\)](#) du Conseil).

Évolution de la situation politique nationale

10. Les consultations locales menées sur le dialogue national se sont achevées. En mars, un sous-comité s'est rendu en Éthiopie et au Soudan pour consulter la diaspora et les réfugiés sud-soudanais. En avril et au début de mai, les dirigeants et le Comité directeur du dialogue national ont tenu des séances plénières à Djouba pour examiner les rapports sur les consultations établis par le sous-comité. À la lecture de ces rapports, on constate que les personnes interrogées ont des points de vue très divers sur les causes du conflit au Soudan du Sud et les solutions qui pourraient être mises en œuvre, ce qui rejoint les conclusions formulées par la MINUSS. Toutefois, la représentation géographique et la participation ont été jugées insatisfaisantes et les conditions de sécurité préoccupantes. Le 15 mars, dans un entretien accordé à la presse, le Coprésident du Dialogue, Angelo Beda, a reconnu que l'opposition boycottait le dialogue et pris acte des problèmes que cela posait. À la fin de mai, les 15 rapports du sous-comité avaient été approuvés et adoptés par le Comité directeur, qui a annoncé qu'une pause de deux mois serait observée jusqu'à la mi-août afin de préparer les conférences régionales à venir.

11. Plusieurs hauts responsables du Gouvernement et de la fonction publique ont été nommés au cours de la période considérée. Le 12 mars, Salvatore Garang Mabiordit a été nommé Ministre des finances, de la planification et du développement économique par le Président Kiir. Le 2 mai, le général Gabriel Jok Riak a été nommé chef d'état-major de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) par le Président Kiir, succédant ainsi au général James Ajongo, décédé le 20 avril. Jok Riak est inscrit sur la liste relative aux sanctions établie en application de la résolution [2206 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité et fait également l'objet de sanctions ciblées adoptées par l'Union européenne et les États-Unis.

Évolution de la situation économique

12. Les résultats économiques sont restés médiocres au cours de la période considérée. La dépréciation rapide de la monnaie s'est accompagnée d'une forte inflation, et les prix à la consommation ont augmenté de 161 % pendant la période allant jusqu'au mois de mars. Bien que la Banque centrale ait maintenu un taux fixe

officiel d'environ 137 livres sud-soudanaises pour 1 dollar des États-Unis, la monnaie s'est dépréciée sur le marché, passant d'environ 230 livres pour 1 dollar en février à 300 livres en mai. La production de pétrole – quelque 120 000 à 130 000 barils par jour – est conforme à la moyenne des quatre dernières années. En dépit des prix fermes du pétrole sur les marchés internationaux, le montant global des recettes fiscales n'a pas augmenté, ce qui suscite des inquiétudes quant à la gestion des recettes pétrolières supplémentaires. Les salaires des fonctionnaires continuent d'être versés avec des retards importants – pouvant aller jusqu'à cinq mois, selon certaines informations – et les dépenses consacrées aux services publics et aux infrastructures demeurent très insuffisantes.

13. Le 21 mars, le Département du commerce des États-Unis a annoncé l'inscription sur sa « liste d'entités » de 15 entités actives dans le secteur pétrolier sud-soudanais, ce qui signifie que l'octroi de licences d'exportation, de réexportation ou de transfert d'articles destinés à ces entités depuis les États-Unis est soumis à des exigences supplémentaires.

III. Situation en matière de sécurité

14. Le conflit s'est intensifié dans certaines parties de l'Unité et de l'Équatoria-Central au cours de la période considérée, le Gouvernement et les forces alliées ayant manifestement cherché à chasser les forces de l'opposition de ces États avant la saison des pluies.

Région du Haut-Nil

15. La situation est demeurée instable dans la région du Haut-Nil, où des combats ont été signalés entre le Gouvernement et les forces alliées, d'une part, et l'APLS dans l'opposition pro-Machar, de l'autre. Des affrontements se sont produits dans l'État de l'Unité, essentiellement dans le centre et le sud, notamment à Buaw (comté de Koch) le 17 février, puis dans l'agglomération de Koch et les comtés de Roubkona et de Guit à partir de la mi-avril. Par la suite, du 21 au 29 avril, l'APLS et les forces alliées auraient mené des attaques d'envergure en direction du sud, dans les comtés de Mayendit et de Leer, atteignant notamment des positions ennemies à Thonyor et dans les villages situés à proximité de la ville de Leer. Tandis que les combats continuaient de se déplacer vers le sud, des jeunes armés, dont on pense qu'ils étaient placés sous le commandement d'un responsable gouvernemental et qu'ils étaient appuyés par deux chars de l'APLS, ont bombardé le 1^{er} mai les zones marécageuses situées au sud-est du port d'Adok depuis le village de Meer, volé du bétail, tué un nombre indéterminé de civils et commis des violations des droits de l'homme. Les affrontements entre les parties au conflit ont repris durant la première semaine de mai : les forces de l'APLS auraient attaqué des postes de l'opposition à Rubkway (comté de Mayendit) et à Mirmir (comté de Koch). Le 10 mai, des jeunes de Bieh (comté de Koch), dont on pense qu'ils avaient été armés par les forces de l'APLS, auraient attaqué Rubkway, Thaker et Dablual (comté de Mayendit). La situation s'est encore dégradée le 11 mai dans le comté de Leer, des combats ayant été signalés à Thonyor, à Touch Riak, à Kok, à Pilling, à Meer, à Adok et à Yang.

16. Dans le Jongleï, un affrontement se serait produit entre les forces gouvernementales et celles de l'APLS dans l'opposition pro-Machar dans les agglomérations de Waat et d'Akobo. Le 1^{er} avril, les forces gouvernementales auraient attaqué l'opposition à Yuai, provoquant la mort de quatre civils et de plusieurs soldats des deux camps. À la suite d'affrontements survenus les 18 et 19 avril à Motot, à Pieri, à Waat et à Pulchuol, l'opposition a affirmé que les forces gouvernementales avaient pris Motot et Pieri, tué quatre civils, dont un nourrisson,

brûlé des huttes (tukuls) et volé des provisions. Cinq soldats de l'APLS auraient également été tués, et de nombreux civils de Nyerol et d'Ouror auraient été déplacés. La reprise des affrontements à Motot, à Paia et à Pieri le 21 avril aurait fait trois morts parmi les civils.

17. Dans le Haut-Nil, des affrontements se seraient produits entre les forces gouvernementales et celles de l'APLS dans l'opposition pro-Machar dans les régions de Dhording, de Nasser et de Kodok. Les 12 et 25 mars, l'APLS dans l'opposition pro-Machar aurait affronté l'APLS dans l'opposition pro-Taban Deng Gai à Kalaganj, et des combats auraient eu lieu entre l'APLS et l'APLS dans l'opposition pro-Machar le 25 mars à Kek (comté de Manyo). Le commandant de l'APLS dans l'opposition pro-Machar a confirmé que ses forces avaient attaqué l'APLS à Nasser le 21 mars, mais qu'elles avaient dû se replier après avoir essuyé des tirs nourris au sud du fleuve Sobat. Des affrontements se sont ensuite produits le 25 mars à Dhording et à Wichtut, à proximité immédiate de la base de l'APLS à Nasser, et le 31 mars à Nyatot et à Kedbek, à l'est de Nasser. Le 1^{er} avril, l'APLS aurait attaqué l'opposition à Atar, dans le comté de Canal (Khorfoulous). Des combats ont continué d'être signalés en mai entre les forces gouvernementales et celles de l'opposition, qui se seraient affrontées les 5, 14 et 16 mai à Pagak, et le 17 mai à Midiri.

Région de l'Équatoria

18. Les tensions ont persisté dans la région de l'Équatoria, où des affrontements ont été signalés entre l'APLS et l'APLS dans l'opposition pro-Machar. Les combats qui auraient opposé les deux parties au conflit le 26 février à Minyori (région de Yei) auraient entraîné la mort d'un commandant des forces de l'opposition. De nouveaux affrontements ont été signalés le 7 mars à Mitika et à Lasu, ainsi qu'à Kili (comté de Mukaya), où les forces de l'opposition auraient pillé et incendié des maisons. Les affrontements qui se sont produits le 15 mars à Morobo auraient entraîné la mort d'un soldat de l'APLS. Par ailleurs, des efforts visant à reprendre Morsak et Sokare ont donné lieu à des combats dans la zone de Kajo Kaji les 25 et 26 mars, qui se seraient prolongés jusqu'au 1^{er} avril.

19. Dans l'État de l'Équatoria-Oriental, les embuscades et les vols se sont poursuivis le long de la route Djouba-Torit-Kapoeta. Le 20 mars, le gouvernement de Torit a dépêché des forces organisées pour sécuriser la route. Dans l'État de l'Équatoria-Occidental, la présence de groupes armés a continué d'être signalée le long de la frontière avec la République démocratique du Congo. Des affrontements entre les forces armées de la République démocratique du Congo et un groupe de bergers Mbororo, dans lesquels un soldat congolais aurait trouvé la mort, ont également été signalés le 24 mars. Le 20 avril, les forces gouvernementales de Maridi auraient affronté l'opposition à Mapoi, au sud-est de la ville de Tamboura, ce qui aurait entraîné la mort de 11 soldats des deux camps.

Région de Bahr el-Ghazal

20. Les tensions ont persisté dans le Bahr el-Ghazal occidental, où des affrontements et des déplacements de civils ont été signalés. Le 26 février, lors d'une visite à Bagari, 29 employés recrutés sur le plan local de deux organisations non gouvernementales internationales et un employé d'une organisation non gouvernementale locale ont été arrêtés par l'APLS dans l'opposition pro-Machar au prétexte que leur visite n'avait pas été annoncée. Les employés ont été libérés le lendemain. Les conditions de sécurité se seraient encore détériorées à la suite d'un affrontement survenu le 5 avril entre les forces de l'opposition et les forces conjointes de l'APLS et du Mouvement pour la justice et l'égalité dans les régions de Sopo et de Deim Zoubeir, qui aurait entraîné des déplacements de civils. Les 12 et 13 mai, les

forces de l'APLS ont attaqué la base de l'opposition à Doulou, à environ 35 kilomètres au sud-ouest de Raja, provoquant la mort de quatre membres de l'opposition, dont un haut commandant.

Conflits intercommunautaires

21. Les violences intercommunautaires se sont poursuivies dans les États du Ouarrap, des Lacs, de l'Unité et de Jongleï. Toutefois, le désarmement des civils dans les zones des Lacs, de Gok et des Lacs occidentaux a coïncidé avec un apaisement des conflits intercommunautaires, notamment entre les clans Rup et Kuei des Dinka. Certains attribuent cette amélioration au repli dans des zones rurales reculées des civils armés cherchant à échapper au désarmement, et d'autres craignent que l'échec du désarmement ne donne l'occasion aux acteurs armés de voler du bétail et de mener des attaques.

22. Le 22 mars, dans plusieurs régions de l'État des Lacs, telles que Long-Ameth, Panawac Boma et Rumbek-Est, les forces de désarmement gouvernementales auraient affronté des jeunes qui refusaient de déposer les armes. Le décès d'un membre des forces gouvernementales aurait donné lieu à des représailles lors desquelles des habitants auraient été frappés et des tukuls incendiés. Plusieurs jeunes auraient été arrêtés et un aurait été tué. Des tensions analogues ont été signalées dans les comtés de Pacong et d'Awerial. Par ailleurs, du 23 au 26 mars, les forces de désarmement auraient attaqué le payam de Mayom, le comté de Malek et le campement pastoral de Manyiel, près de la ville de Rumbek, dans l'intention de déplacer les Dinka Agar de Pakam des terres appartenant historiquement aux Dinka Agar de Ruop.

23. Le 23 mars, la MINUSS a constaté une escalade des tensions comme suite à la mobilisation à Tiptiap, au nord de la ville de Rumbek, de jeunes armés appartenant au clan des Dinka Gok de Panyar. À Ouarrap et à Tonj, les conflits intercommunautaires se sont poursuivis entre les Thiik et les Jalwau à Ngap-Agok et à Wun Lit, et entre les clans du comté de Wanh Alel les 23 et 24 février, faisant 10 morts parmi les Thiik et 10 parmi les Jalwau ainsi que 40 blessés. Le 4 mars, la reprise des affrontements entre la communauté Agar et les Jalwau de Kongor dans le Tonj-Est ont fait 22 morts. En avril, les Bul Nuer de Mayom ont attaqué les Luo de Tonj à la frontière, faisant 15 morts et provoquant des représailles de la partie adverse. De février à avril, les tensions ont persisté entre les Bul Nuer et les pasteurs Misseriya, mais se sont apaisées lorsque ces derniers se sont retirés au Soudan à l'arrivée de la saison des pluies. Dans le Jongleï, des affrontements survenus le 19 février entre deux communautés Lou Nuer à Akobo auraient fait quatre morts, et les combats ayant opposé des jeunes Murle Lango et Kurenen de la même classe d'âge à Monchak et à Likungole, puis à Keleru le 25 février, auraient fait des morts et des blessés.

IV. Situation humanitaire

24. Les indicateurs font apparaître un sombre tableau de la situation humanitaire au Soudan du Sud. D'après le nombre d'immatriculations de réfugiés et les estimations concernant celui des déplacés, environ 4,2 millions de personnes (un Sud-Soudanais sur trois) ont été déplacés à cause du conflit depuis 2013. Sur ce nombre, quelque 2,5 millions (pour la plupart des femmes et des enfants) vivent dans les pays voisins et 1,8 million sont déplacés à l'intérieur du territoire.

25. Du fait du conflit, l'accès aux terres arables est devenu plus dangereux, les moyens de subsistance sont compromis et une part importante de la population est fortement tributaire de l'aide humanitaire – autant de facteurs qui contribuent à une forte insécurité alimentaire. D'après une analyse récente, quelque 7,1 millions de personnes pourraient se trouver en situation d'insécurité alimentaire grave au Soudan

du Sud dans les mois à venir, si elles ne reçoivent pas une aide régulière. Les organismes d'aide prévoient qu'en 2018, environ 1,1 million d'enfants de moins de cinq ans souffriront de malnutrition, dont près de 300 000 seront en situation de malnutrition sévère et en plus grand danger de mort, surtout au moment de la période de soudure, entre mai et juillet.

26. Le Soudan du Sud reste l'un des pays où il est le plus difficile d'acheminer l'aide humanitaire. Bien que les parties à l'accord de cessation des hostilités de décembre 2017 se soient engagées expressément à respecter le droit international humanitaire, les travailleurs humanitaires n'ont cessé d'être harcelés, capturés, blessés, enlevés ou tués. Entre février et la mi-mai, six ont été tués. En février, deux ont trouvé la mort dans des combats dans le comté de Koch (État de l'Unité). En avril, trois autres sont morts après que les combats ont repris à plusieurs endroits dans l'État de l'Unité. Un a été tué par des hommes armés lors d'une intervention humanitaire, alors qu'il se trouvait à bord d'un véhicule portant visiblement l'insigne d'une organisation non gouvernementale. Un autre a été tué par balle devant la structure de soins mise en place par une organisation non gouvernementale alors qu'il essayait d'échapper à des tirs croisés au cours d'affrontements intercommunautaires, et un autre alors qu'il retournait faire un état des lieux dans un dispensaire qui avait été pillé. En mai, un membre du personnel d'une organisation non gouvernementale locale a été pris dans des tirs croisés alors qu'il travaillait dans un dispensaire. Ces pertes ont porté à 101 le nombre total d'humanitaires tués depuis que le conflit a débuté, en décembre 2013.

27. Au cours de la période considérée, le nombre d'humanitaires capturés par des forces ou des groupes armés de l'opposition a augmenté. En mars, dans le comté de Morobo (Équatoria-Central), les forces de l'APLS dans l'opposition ont retenu pendant 20 jours sept agents d'organisations non gouvernementales nationales. Le 25 avril, elles ont intercepté un convoi humanitaire à Yei (Équatoria-Central). Dix humanitaires sud-soudanais employés par l'ONU ou par des organisations non gouvernementales ont été retenus en captivité pendant cinq jours avant d'être libérés. Le 14 mai, les forces de l'APLS dans l'opposition ont capturé huit employés d'organisations non gouvernementales près de Yangiri (Équatoria-Occidental), puis les ont relâchés quatre jours plus tard.

28. Au cours de la période à l'examen, l'acheminement de l'aide a été diversement entravé et perturbé par les tracasseries administratives causées par les autorités, l'imposition de droits, de conditions d'accréditation de circonstance et de taxes illicites et le recours à l'extorsion, aux menaces, à l'intimidation et au harcèlement visant le personnel humanitaire. En février, 110 cas d'entrave ont été signalés, dont 40 avec violences. En mars, ce sont 70 cas d'entrave qui ont été signalés, dont 42 accompagnés de violences contre des humanitaires ou d'atteintes aux biens leur appartenant. En avril, ces chiffres étaient respectivement de 80 et 32. Les cas d'entrave signalés en février, mars et avril sont imputables à 47 %, 39 % et 44 %, respectivement, aux forces de sécurité nationales et à des services d'État. En avril et en mai, les combats dans l'État de l'Unité ont causé le déplacement temporaire d'une cinquantaine d'humanitaires, ce qui a eu pour conséquence de désorganiser la fourniture à des dizaines de milliers de personnes de services qui sont vitaux.

29. Malgré les difficultés et les risques, les organisations humanitaires ont continué d'apporter une aide vitale et d'assurer une protection. À la fin de mars, les organisations œuvrant au Soudan du Sud apportaient une aide à près de 3 millions de personnes sur les 6 millions de bénéficiaires prévus pour 2018 : 2,8 millions avaient reçu une aide alimentaire ; plus de 600 000 avaient pu avoir accès à une eau salubre ; une centaine de milliers de personnes avaient reçu des articles non alimentaires essentiels ; près de 230 000 femmes et enfants avaient bénéficié d'une aide

nutritionnelle d'urgence ; quelque 390 000 enfants avaient pu être scolarisés ; plus de 510 000 personnes avaient reçu des soins de santé ; 463 985 enfants avaient été vaccinés contre la rougeole ; plus de 500 000 personnes s'étaient vu accorder des services de protection spécialisée.

30. Au 31 mai, le plan d'aide humanitaire de 2018 était doté de quelque 406,2 millions de dollars des États-Unis au lieu du montant de 1,72 milliard qui avait été demandé.

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

31. Du 16 au 19 avril 2018, la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, Bintou Keita, s'est rendue au Soudan du Sud pour s'entretenir des modalités de mise en œuvre des recommandations issues de l'examen indépendant, réalisé de novembre 2017 à janvier 2018 (voir S/2018/143), et du nouveau mandat de la Mission avec des représentants du Gouvernement et de la société civile et avec de hauts responsables de la Mission et de l'équipe de pays. À cette occasion, elle a rencontré le Premier Vice-Président et plusieurs ministres et exhorté le Gouvernement à coopérer avec la Mission, à honorer l'engagement qu'il avait pris d'appliquer l'accord de cessation des hostilités, à participer de manière constructive au forum de haut niveau pour la revitalisation de cet accord et à veiller à ce que les initiatives de réconciliation prises localement, y compris le processus de dialogue national, complètent les actions menées par l'IGAD. Le 18 avril, M^{me} Keita a également participé à un dialogue de haut niveau avec le Gouvernement et d'autres partenaires nationaux et internationaux en vue de renforcer et d'intensifier les actions visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles et sexistes liées au conflit. Elle s'est ensuite rendue en Éthiopie, où elle a rencontré les hauts dirigeants du M/APLS dans l'opposition et s'est entretenue avec les dirigeants de l'IGAD de l'appui apporté par l'ONU au processus de paix.

A. Protection des civils

32. En exécution de son mandat, la MINUSS a collaboré avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies pour que les activités de protection suivent un modèle commun, à l'échelle du système. À l'heure actuelle, la Mission applique une stratégie de protection des civils à trois volets. Dans le cadre du premier volet, axé sur la protection par le dialogue et la participation politique, la Mission a eu des échanges de vues avec les autorités et des parties prenantes nationales grâce aux bons offices de mon Représentant spécial. Elle a profité de ce dialogue pour souligner que la protection des civils incombait au premier chef aux autorités sud-soudanaises, dont elle a sollicité la collaboration, comme celle d'autres partenaires, pour la mise en œuvre des activités de protection. Le 1^{er} mai, les violences s'étant intensifiées dans le sud de l'État de l'Unité, mon Représentant spécial s'est rendu dans la ville de Leer et à Dablual (comté de Mayendit) pour rencontrer les parties belligérantes et les a exhortées toutes les deux à faire preuve de retenue et à ne pas se soustraire à la responsabilité qui leur incombait de protéger les civils du conflit armé. La Mission a organisé au niveau infranational 27 ateliers sur la cohésion sociale, la réconciliation et la gestion des conflits auxquels ont participé 5 710 personnes (1 796 femmes), dont certaines étaient hébergées dans ses sites de protection.

33. Dans le cadre du deuxième volet, axé sur protection des civils menacés de violences physiques, la Mission assurait au 31 mai la protection de 203 723 déplacés répartis sur cinq sites : 116 725 à Bentiu, 39 405 à Djouba, 24 417 à Malakal, 2 296 à

Bor et 20 880 à Wau. À Leer (État de l'Unité), un site de protection temporaire hébergeait 2 000 déplacés.

34. Au total, 791 infractions et atteintes à la sécurité ont été relevées sur l'ensemble des sites de protection au cours de la période considérée. La plupart ont été signalées à Bentiu (367), mais il en a été signalé également à Djouba (171), à Wau (140), à Malakal (84) et à Bor (29). Les types d'atteinte à la sécurité les plus fréquemment signalés étaient les agressions (152 cas), les bagarres (81 cas) et les vols (79 cas). La Mission a procédé à 115 perquisitions sur des sites de protection, qui ont abouti à la confiscation d'articles prohibés tels que des armes, des munitions, des drogues illicites et des biens volés à l'Organisation. Pour renforcer le caractère civil des sites, elle a continué de rencontrer régulièrement les représentants des communautés des sites de Djouba, Wau, Malakal et Bentiu, l'objectif étant d'améliorer la coexistence, la sûreté et la sécurité. Elle a également établi une instruction permanente sur les contrôles dont font l'objet les nouveaux arrivants sur les sites ainsi que des directives encadrant la détention des personnes représentant une menace pour la sécurité des sites, qu'elles se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur des sites. En tout, 126 personnes soupçonnées d'atteintes graves à la sécurité ont été retenues dans les lieux de détention de la Mission à Bentiu, à Djouba et à Malakal pendant la période allant du 17 février au 31 mai 2018.

35. La Mission a mis en place un dispositif visant à améliorer la coordination et l'échange d'informations avec les autorités nationales, y compris un protocole à suivre pour répondre aux demandes de coopération en vue de l'identification et de l'arrestation des suspects en fuite dont on pense qu'ils pourraient résider dans des sites de protection. Afin que davantage d'auteurs d'infractions répondent de leurs actes, elle a élaboré un projet pilote pour que les enquêtes et les poursuites concernant les faits graves commis dans l'enceinte des sites soient menées par les services nationaux compétents. Au cours de la première partie du projet pilote, le Parquet (Directorate of Public Prosecutions) a accepté d'ouvrir des enquêtes sur six affaires de violences sexuelles qui auraient été commises dans l'enceinte des sites de Malakal et de Bentiu. Il examine également d'autres affaires. La Mission collabore avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des parties prenantes en vue de la création d'une unité spécialisée qui serait composée de membres de la police nationale, de juges et de procureurs et serait chargée des crimes liés au conflit, y compris les violences sexuelles et sexistes, perpétrés contre des femmes et des enfants.

36. La MINUSS a continué de s'employer à prévenir et à atténuer les violences qui sont commises contre les civils en dehors de ses sites de protection. Au cours de la période considérée, elle a effectué 12 025 patrouilles (de courte et longue durées, aériennes, fluviales et à pied), dont 131 patrouilles à l'appui du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. Dans ce cadre, elle a continué de patrouiller régulièrement à l'extérieur des sites de protection à Djouba, à Bentiu, à Bor, à Malakal et à Wau. Dans l'État du Haut-Nil, elle a patrouillé à Kaka, à Maiwut, à Nasser, à Pagak, à Aburoc, à Kodok et à Tonga ainsi que sur la rive occidentale du Nil. En outre, elle a établi une base d'opérations rudimentaire à Kodok afin que, grâce à une présence permanente, s'instaure un climat sûr et propice à l'acheminement de l'aide humanitaire et au retour volontaire. Elle a continué de prendre des mesures pour renforcer la confiance et d'effectuer des patrouilles dans tout l'État de l'Unité, surtout à Adok, à Leer (où elle a déployé une section supplémentaire), à Panyijar, à Mayendit, à Koch, à Mayom et à Buaw. Des patrouilles aériennes fréquentes ont été organisées à Buaw, à Koch, à Rubkuai et à Thonyor à titre dissuasif. La Mission a déployé des forces supplémentaires à Wau (Bahr el-Ghazal occidental) pour aider à décongestionner les sites de protection des civils établis dans la zone et renforcé sa présence à Yei

(Équatoria-Central) en y envoyant une compagnie. Elle a continué d'assurer une présence par des patrouilles aériennes dynamiques intégrées et de longue durée dans les zones tenues par le M/APLS dans l'opposition dans les comtés d'Akobo (Jongleï) et de Kodok (Haut-Nil), le but étant d'appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire et d'en apprendre davantage sur la situation locale. Elle a également effectué des patrouilles à Yirol et à Moppair (État des Lacs), à Panyagor-Poktar et à Pochala (Jongleï), à Raja et dans la zone du triangle de Wau (Bahr el-Ghazal occidental), et à Tamboura (Équatoria-Occidental).

37. Dans le cadre du troisième volet, axé sur la création d'un environnement protecteur, la MINUSS a collaboré avec les autorités et les représentants de la société civile pour instaurer des conditions plus propices au retour des populations déplacées. À cette fin et pour décongestionner les sites de protection de Wau, elle a multiplié les patrouilles à l'extérieur des sites, renforcé les capacités de la Police nationale sud-soudanaise et autres institutions garantes de l'état de droit, et favorisé le dialogue entre les populations déplacées et les autorités nationales pour contribuer à renforcer la confiance. Elle a continué de renforcer la sécurité au moyen de projets à effet rapide, en mettant en place une infrastructure de sécurité dans les zones de retour potentielles, notamment à Aweil, à Wau et dans l'État du Ouarrap. Ces initiatives ont permis de resserrer la collaboration entre la Mission et les autorités chargées de la sécurité s'agissant de la protection des rapatriés.

38. La Mission a par ailleurs continué de collaborer avec les femmes pour prévenir les violences sexuelles et sexistes, notamment celles liées au conflit, et de favoriser la participation féminine au processus de paix. Elle a organisé un certain nombre de tables rondes et de manifestations connexes dont le point culminant a été trois journées portes ouvertes intitulées Journées ouvertes de dialogue sur les femmes et la paix et la sécurité au Soudan du Sud, qui ont eu lieu du 13 au 15 mars et auxquelles ont participé 150 femmes d'influence de la société civile. La Mission a assuré des formations et mis au point un manuel sur les enquêtes et les poursuites en matière de violences sexuelles et sexistes. Un groupe de travail sur l'exécution d'un communiqué signé par l'Organisation et le Gouvernement en octobre 2014 a mis au point un plan d'action destiné à être appliqué par les forces de sécurité gouvernementales, l'ONU et les partenaires humanitaires en vue de prévenir, réduire et combattre les violences sexuelles liées au conflit.

B. Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

39. Le nombre de cas de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'atteintes à ces droits, notamment le nombre de morts et de blessés parmi les civils, le nombre de cas de violences sexuelles, de déplacements forcés, de pillage et de destruction de biens civils, de mauvais traitements et de harcèlement ainsi que d'arrestations arbitraires et de mises en détention prolongée sans jugement est en nette hausse par rapport à la période précédente. Au cours de la période considérée, la Mission a confirmé la mort de 383 civils (dont 94 femmes et 32 enfants) et 84 cas de blessures (dont 18 femmes et 6 enfants) en conséquence directe du conflit. À partir du 21 avril, les forces gouvernementales et des jeunes armés ont lancé des offensives dans des zones contrôlées par l'opposition dans les comtés de Leer et de Mayendit (État de l'Unité). La Mission a envoyé sur place une équipe d'enquête rapide, qui a recueilli des preuves de ce qui s'est révélé être des attaques délibérées contre des civils, notamment des personnes âgées, des personnes handicapées et des enfants. Au moins 112 femmes et filles auraient été violées, dont une enfant de 4 ans. Tout porte à croire que le nombre de victimes est plus élevé. Au cours de la période considérée, la Mission a recensé dans l'ensemble du pays 56 cas avérés de violences sexuelles liées au conflit, dont ont été victimes 278 femmes et filles, dont 24 enfants,

et un homme. Vingt-six cas ont été attribués à l'APLS et aux forces alliées à Taban Deng dans le cadre de l'offensive militaire menée dans les comtés de Leer et de Mayendit. Vingt-deux ont été attribués à l'APLS, six à l'APLS dans l'opposition pro-Machar, un à la Police nationale sud-soudanaise et un aux milices Lou Nuer. Les enquêtes de l'ONU ont continué d'être entravées par les conditions d'insécurité et le refus d'accès. Du 17 février au 31 mai, 18 cas de refus d'accès ont été recensés : 12 attribués à l'APLS et six à l'APLS dans l'opposition pro-Machar.

40. La Mission a enquêté et établi (ou confirmé) que des violations des droits de l'homme avaient été perpétrées par les forces de sécurité gouvernementales participant aux processus de désarmement des civils dans l'Équatoria-Oriental, l'État des Lacs et celui du Ouarrap, qui ont tué ou blessé des civils et se sont livrées à des attaques contre des humanitaires, à des actes de pillage, à la destruction et à l'extorsion de biens civils, à des arrestations et à des mises en détention arbitraires ainsi qu'à des mauvais traitements sur des civils qui résistaient ou semblaient être opposés au désarmement. Ces mêmes forces de sécurité gouvernementales ont aussi provoqué des déplacements forcés. Elles auraient tué deux jeunes, incendié les maisons de civils et arrêté arbitrairement neuf jeunes dans le village de Long-Ameth (Lacs occidentaux) le 19 février et attaqué des civils, détruit des biens civils et provoqué le déplacement de quelque 8 000 civils dans la région se trouvant au nord-est de la ville de Rumbek le 21 mars.

41. Les conditions de détention et les établissements pénitentiaires ne répondent pas aux normes internationales minimales et le fait qu'il y a toujours des détentions prolongées, arbitraires ou par procuration reste préoccupant. Le 11 avril, le Service national de sécurité a arrêté pour des raisons obscures sept personnalités d'Aweil, notamment trois membres de l'Assemblée législative dont l'immunité législative aurait prétendument été levée lors d'une séance extraordinaire. Le 22 février, la Mission s'est informée des suites de l'affaire concernant l'arrestation arbitraire opérée par les forces officielles de désarmement dans l'Équatoria-Oriental, y compris la détention prolongée sans jugement à la prison de Torit et les coups et autres mauvais traitements qui y auraient été infligés à huit civils soupçonnés d'avoir tué quatre personnes et d'en avoir blessé deux autres dans le village d'Ibahure, situé dans le comté de Lafon (Équatoria-Oriental). Elle a eu confirmation de cas d'arrestation arbitraire, de détention par procuration, de détention prolongée sans jugement et de violation des droits de l'homme dans l'administration de la justice concernant des mineurs n'ayant pas atteint l'âge de la responsabilité pénale. Le 16 mars, 12 mineurs, dont trois enfants de 10 ans, ont été longuement retenus au poste de police de Bor sans avoir été inculpés. La Mission a plaidé leur cause et est parvenue à les faire libérer le 19 mars.

42. Les garanties de procédure permettant d'assurer un procès équitable continuent de ne pas être respectées, y compris dans des affaires où la peine encourue est la peine de mort. Cela reste un grave sujet de préoccupation. Le 23 février, la Haute Cour a rendu un jugement contre William John Endley, ressortissant sud-africain, le condamnant à mort sur le fondement de l'article 67 du code de procédure pénale du Soudan du Sud, pour insurrection, actes de banditisme, de sabotage, d'espionnage et de terrorisme, et pour tentative de renversement d'un gouvernement constitutionnel. L'accusé a déposé un recours auprès de la Cour d'appel de l'Équatoria le 7 mars, faisant valoir que la juridiction de première instance n'avait pas tenu compte des dispositions de l'article 9 de l'accord de cessation des hostilités, respecté son droit d'être représenté en justice et fait comparaître de témoins à décharge. L'appel formé par James Gatdet Dak, ancien attaché de presse du chef du M/APLS dans l'opposition-faction Machar, est en suspens depuis le 12 février, date à laquelle il a été condamné à mort par la Haute Cour. Dans le procès de 11 soldats de l'APLS accusés d'avoir commis divers crimes et violations des droits de l'homme au

complexe de l'hôtel Terrain en juillet 2016, la date du prononcé du verdict n'a toujours pas été fixée depuis le 9 février.

43. En ce qui concerne la justice transitionnelle, le mémorandum d'accord entre l'Union africaine et le Soudan du Sud portant création d'un tribunal mixte pour le Soudan du Sud n'a pas encore été signé, cinq mois après avoir été approuvé par le Conseil des ministres du Soudan du Sud. En attendant, la Commission de l'Union africaine a lancé la procédure de recrutement des membres d'une équipe de projet qui sera chargée de mettre en place cette juridiction.

44. Les pouvoirs publics ont continué de restreindre la liberté d'expression, la liberté de la presse et la liberté d'association. Par exemple, le 27 février, les autorités du Jongleï ont pris un arrêté ordonnant la dissolution de toutes les associations de jeunes au motif qu'elles se seraient livrées à des activités pouvant conduire à de graves troubles de l'ordre public. La Mission a fait part de ses préoccupations quant à la légalité et à la proportionnalité de cette mesure. Le 1^{er} mars, l'organisme professionnel des responsables de la presse et des rédacteurs en chef, le National Editors' Forum, a publié un ensemble de directives rédactionnelles à l'intention des médias sud-soudanais en vue de promouvoir l'adoption de normes élevées en matière de journalisme. Le 3 mai, pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Union des journalistes du Soudan du Sud ont organisé un forum au cours duquel il a été question du rôle des médias s'agissant d'obliger les pouvoirs publics à rendre des comptes à la population.

45. Au cours de la période considérée, la MINUSS a organisé 47 activités de renforcement des capacités et de sensibilisation portant sur les droits de l'homme, dont ont bénéficié 3 303 personnes (dont 1 597 femmes). Sur ce nombre, 39 séances de sensibilisation portaient sur les droits de l'homme et le principe de responsabilité ; y ont pris part 2 620 personnes (dont 1 304 femmes), issues entre autres d'organisations de la société civile. Les huit autres sessions s'adressaient aux forces organisées ; y ont pris part 683 membres de ces forces (dont 288 femmes). Un atelier de formation des formateurs sur les droits de l'homme a ainsi été organisé, en collaboration avec le PNUD, à l'intention de 20 membres de la police sud-soudanaise (dont cinq femmes). Sur le plan interne, dans le cadre de la politique d'intégration des droits de l'homme, la MINUSS a organisé des séances à propos du mandat de la Mission à cet égard, auxquelles ont participé 680 agents en tenue, dont 157 femmes.

46. Pendant la période considérée, l'équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants en période de conflit armé a consigné des faits établissant 135 cas de violation grave, dont 75 confirmés, concernant au moins 2 541 enfants, dont 1 220 filles. Près de la moitié (49 %) des cas confirmés se sont produits dans la région du Haut-Nil. Selon les rapports, 44 % des cas confirmés ont été attribués à l'APLS et 42 % à l'APLS dans l'opposition pro-Machar.

47. La MINUSS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont continué d'aider la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration à déterminer l'âge des enfants associés à des forces ou groupes armés. Le 17 avril, les forces de l'APLS associées à Taban Deng Gai et le Mouvement de libération nationale du Soudan du Sud dans l'Équatoria-Occidental ont libéré un groupe de 248 enfants, dont 111 filles, qui étaient dans leurs rangs. Le 17 mai, 210 enfants, dont 3 filles, ont été libérés par des groupes armés à Pibor (Jongleï). Si l'on ajoute à cela les enfants relâchés à Yambio en février, le nombre d'enfants libérés cette année par des groupes armés au Soudan du Sud s'élève à 806. Par ailleurs, la MINUSS a mis sur pied 102 sessions de formation et de sensibilisation à la protection de l'enfance auxquelles ont participé 6 826 membres des forces organisées relevant

du Gouvernement, des autorités publiques, de la population et du personnel de la Mission, dont 2 645 femmes. Elle a aussi dispensé une formation à la protection de l'enfance à 522 membres de l'APLS, dont 30 femmes.

C. Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

48. La MINUSS a continué de protéger l'acheminement de l'aide humanitaire vers les zones où cette aide est nécessaire. Durant la période considérée, la Mission a mené des missions d'évaluation de la situation humanitaire et des besoins de protection dans des zones contrôlées tant par le Gouvernement que par l'opposition, notamment à Aburoc et à Kodok (État du Haut-Nil), dans le comté de Bul-Est, à Leer, à Mayom, à Thoyong et à Tomor (État de l'Unité) et les comtés de Tonj-Est et Tonj-Ouest (État du Ouarrap). Après avoir reçu des informations en avril selon lesquelles les vols de bétail empêchaient les organisations non gouvernementales d'apporter une aide humanitaire dans le Tonj et le Ouarrap, la Mission a demandé aux autorités locales qu'elles y sécurisent les routes afin que l'aide puisse être acheminée en toute sécurité. Elle a également continué de remettre en état et de réparer des tronçons de routes et des ponts, au profit à la fois de l'économie locale et de l'acheminement de l'aide humanitaire. En mars, en coopération avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Ministère des routes et des ponts, la Mission a lancé la réparation d'un tronçon de route de 400 kilomètres qui relie Djouba à Rumbek en passant par Yirol et est important tant pour l'acheminement de l'aide humanitaire que pour l'activité économique.

49. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a effectué, à la demande de l'Organisation internationale pour les migrations, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du PAM, des opérations de repérage et de déminage afin d'appuyer la réinstallation et le retour de déplacés dans des zones précédemment touchées par le conflit, et de déminer des sites destinés à la distribution de vivres. Il a aussi enlevé et neutralisé des explosifs dangereux dans le cadre de deux missions humanitaires à Moundri (État de l'Équatoria central), et à Raja (État du Bahr el-Ghazal occidental). Durant la période considérée, les 36 équipes de lutte antimines déployées dans tout le pays ont déminé et remis en usage une superficie totale de 15 955 162 mètres carrés, et 5 540 engins explosifs et 65 096 armes légères et cartouches ont été enlevés et détruits. Le Service a effectué une opération de repérage et de déminage dans la base d'opérations établie à Kodok (État du Haut-Nil). Le 7 mars, lors d'un accident sur un site de destruction d'explosifs de Melout (État du Haut-Nil), un démineur a été tué et un autre blessé ; l'accident fait actuellement l'objet d'une enquête.

D. Appui à la mise en œuvre de l'Accord et au processus de paix

50. Mon Représentant spécial a poursuivi ses bons offices à l'appui du processus de paix au Soudan du Sud et, en particulier, à l'appui du forum de haut niveau pour la revitalisation. Il a notamment rencontré le Président Museveni en avril avant la réunion du Conseil de libération nationale et les débats du forum pour la revitalisation, rencontré d'autres hauts fonctionnaires d'États de la région en mai, et dialogué directement avec le Président Kiir pour l'exhorter à faire participer de manière continue et constructive son gouvernement aux efforts de paix et à l'application de l'accord de cessation des hostilités signé en décembre 2017. Le Représentant spécial a également appelé à plusieurs reprises les membres du corps diplomatique et d'autres partenaires à mobiliser et à coordonner l'appui au processus de paix. La Mission a organisé un atelier destiné aux partis politiques, portant sur le

forum, la paix et la réconciliation, qui s'est tenu le 22 mars à Djouba. Elle a également organisé une consultation publique au sujet du forum, qui s'est tenue du 10 au 13 avril et a réuni environ 400 membres d'organisations de la société civile, dont des organisations confessionnelles et des organisations de femmes ou de jeunes. En coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission a noué un dialogue avec les organisateurs et le comité directeur du dialogue national et leur a demandé de prendre des mesures concrètes pour rendre le dialogue inclusif et crédible.

51. La Mission a continué de fournir un soutien logistique et une protection au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, dans le cadre de l'exécution des volets de son mandat relatifs à la surveillance et à la vérification. Elle a diffusé auprès des populations locales des informations concernant l'accord de cessation des hostilités, distribuant notamment des brochures récapitulatives en six langues, des cartes, des affiches et des panneaux d'affichage.

52. La Mission a continué d'appuyer et de privilégier la représentation des femmes et leur participation active au processus de paix. Au cours de la période considérée, la Mission a diffusé auprès du Gouvernement, des membres du parlement, des partis politiques, des organisations de la société civile et des universités le document final d'un atelier sur la participation des femmes au processus de paix qu'elle a soutenu et qui a réuni des politiciennes. La Mission a également contribué à la tenue, du 17 au 19 mai, d'une formation destinée aux députées et aux membres du Comité directeur du dialogue national, qui visait à accroître la participation des femmes aux phases ultérieures du dialogue.

53. La Mission a continué de soutenir un groupe de travail de la société civile consacré à la justice transitionnelle, qui, durant la période considérée, a mené de nouvelles consultations sur la loi portant création de la Commission vérité, réconciliation et apaisement, comme proposé dans l'accord. Ces consultations ont eu lieu du 15 au 29 mars dans des camps de réfugiés dans les pays voisins. Elles avaient pour but de compléter les consultations organisées dans le pays, qui devaient être effectuées par un comité constitué par le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles. Des réfugiés ont été interrogés à Gambela (Éthiopie), à Jabal Aouliya (Soudan) et à Kakuma (Kenya).

VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement du déploiement des contingents, déontologie et discipline

54. Au 3 juin 2018, l'effectif civil de la MINUSS se composait de 2 676 personnes, dont 884 membres du personnel recrutés sur le plan international (dont 229 femmes, soit 26 %), 1 397 membres du personnel recrutés sur le plan national (dont 197 femmes, soit 14 %) et 396 Volontaires des Nations Unies (dont 123 femmes, soit 31 %).

55. À la même date, la Mission comptait 1 654 policiers sur les 2 101 autorisés, dont 625 policiers hors unités constituées (dont 125 femmes, soit 20 %), 956 membres d'unités de police constituées (dont 145 femmes, soit 15 %) et 73 agents de l'administration pénitentiaire (dont 20 femmes, soit 27 %).

56. Toujours à la même date, l'effectif militaire de la Mission se composait de 13 767 personnes : 184 officiers de liaison (dont 20 femmes, soit 11 %), 376 officiers d'état-major (dont 52 femmes, soit 14 %) et 13 207 soldats (dont 409 femmes, soit 3 %).

57. Pour l'heure, sur un effectif autorisé de 4 000 soldats de la force de protection régionale, 2 297 ont été incorporés, dont 29 des 38 éléments affectés au quartier général et 13 officiers de liaison sur les 20 prévus. L'unité du génie bangladaise, le bataillon népalais à capacité d'intervention rapide et les bataillons d'infanterie chinois et rwandais ont été entièrement déployés. Le corps principal du bataillon d'infanterie éthiopien devrait arriver à Djouba entre le 10 et le 26 juin.

58. La Mission a continué d'appliquer et de renforcer les mesures de déontologie et de discipline, en mettant plus particulièrement l'accent sur les initiatives de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Elle a mené des activités de sensibilisation en interne et consacré une grande partie de ses efforts au renforcement des mécanismes d'aide aux victimes. Une évaluation exhaustive des risques a été effectuée dans tous les sites de la Mission sur lesquels on trouve des zones de protection des civils, à savoir Djouba, Bor, Malakal, Bentiu et Wau, afin de repérer des risques spécifiques et de proposer des mesures correctives appropriées.

59. Un programme personnalisé de formation des formateurs consacré à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles a été dispensé au personnel militaire. La collaboration avec l'équipe spéciale chargée de la prévention de ces abus se poursuit et comprend notamment la création de mécanismes de plainte de proximité dans tout le pays. La Mission a enregistré trois allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et une de harcèlement sexuel ; les affaires ont été renvoyées devant le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour enquête. Le Bureau, qui est indépendant et fait rapport à l'Assemblée générale, a terminé son enquête concernant les accusations d'exploitation sexuelle visant des membres d'une unité de police constituée à Wau. Il a indiqué dans son rapport que ces personnes ont eu des rapports sexuels monnayés, un comportement face auquel l'ONU applique une politique de tolérance zéro. Conformément aux réglementations en vigueur, les policiers déclarés coupables d'inconduite ont fait l'objet d'un rapatriement disciplinaire et ne pourront plus exercer de fonctions au service de l'Organisation. Le rapport du BSCI a été transmis au Gouvernement pour appuyer l'enquête qu'il mène en parallèle.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

60. Durant la période considérée, la Mission a enregistré 72 cas de violation de l'accord sur le statut des forces, certains portant sur plusieurs violations.

61. En tout, durant la période considérée, 38 cas de restriction de la circulation attribués au Gouvernement ayant entravé des opérations de la Mission ont été constatés. Le nombre de restrictions de la circulation visant les membres du personnel de la Mission chargés de surveiller la situation en matière de droits de l'homme et d'en rendre compte est particulièrement inquiétant. Six nouveaux cas d'arrestation et de mise en détention de membres du personnel de la Mission ont également été enregistrés, dont un concernant un membre du personnel travaillant à Radio Miraya. Dans un cas, le membre du personnel arrêté a aussi été agressé physiquement. Dans quatre cas, les personnes arrêtées ont été libérées au bout de quelques heures. Dans les deux autres cas, elles l'ont été au bout d'une journée. Le sort de deux membres du personnel arrêtés en 2014 reste inconnu. Malgré des demandes répétées, le Gouvernement n'a pas permis à la Mission de les voir et n'a fourni aucune information sur leur situation.

62. De nouvelles violations de l'obligation de faciliter l'entrée du personnel de la Mission au Soudan du Sud se sont produites. Le fait que les membres du personnel

de la Mission soient obligés de payer des frais d'annulation de leur visa lorsqu'ils en demandaient l'extension a été porté à l'attention du Gouvernement, qui a rapidement pris des mesures pour mettre fin à cette pratique. Par ailleurs, sept membres du personnel et sous-traitants de la Mission ont rapporté avoir été menacés, harcelés ou attaqués physiquement. Des biens de la Mission ont été saisis ou confisqués à huit reprises ; ces actes ont parfois été accompagnés d'autres violations. Un véhicule de la Mission confisqué le 25 janvier à Djouba par la police nationale n'a toujours pas été restitué, malgré des demandes répétées.

63. Au total, 30 cas de perturbation des activités de la Mission du fait de membres du M/APLS dans l'opposition pro-Bachar ont été recensés. Les cas se sont répartis comme suit : 11 dans l'État de l'Équatoria-Central, 8 dans l'État de l'Unité, 2 dans l'État de Jonglei, 8 dans l'État du Haut-Nil et 1 dans l'État de l'Équatoria-Occidental. Dans huit cas, les activités de la Mission relatives à la surveillance et au signalement des violations des droits de l'homme, telles que prévues dans son mandat, ont été perturbées. La Mission continue d'informer le Gouvernement hôte de ces violations par voie de relevés mensuels et à l'occasion d'entretiens avec les responsables compétents.

64. Afin de prévenir et de limiter les menaces pesant sur le personnel, les locaux et les biens des Nations Unies, la Mission poursuit l'application de mesures de gestion des risques de sécurité comprenant notamment le renforcement de la protection physique des locaux, l'utilisation de systèmes d'alerte et de systèmes de localisation du personnel, le resserrement de la coopération, la mise en commun d'informations et le maintien de contacts avec les services de sécurité du Gouvernement. La Mission encourage les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à dialoguer régulièrement avec les parties prenantes nationales, régionales et locales pour faciliter l'accès aux zones à haut risque. Elle emploie également des moyens de communication et d'information multimédias pour faire mieux connaître à la population le mandat qui lui a été confié et le rôle que jouent les Casques bleus dans la consolidation de la paix et la protection des civils au Soudan du Sud.

VIII. Observations et recommandations

65. Je salue les efforts qu'ont déployés l'IGAD, l'Union africaine et la communauté internationale dans le cadre du forum de haut niveau pour la revitalisation. Je me félicite que des efforts aient été faits pour rapprocher les parties et faire avancer les négociations, et j'engage les parties à dialoguer de bonne foi avec les médiateurs et à montrer qu'elles ont la volonté politique de mettre fin à ce conflit une fois pour toutes. Je me félicite également que l'IGAD et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine se soient engagés à imposer des sanctions ciblées aux personnes qui violeraient l'accord de cessation des hostilités signé en décembre 2017. Les auteurs de ces actes doivent en répondre, et payer le prix de la poursuite des violences. À cet égard, j'appelle l'IGAD à accélérer la publication des informations recueillies par le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité au sujet des violations signalées et à prendre des mesures contre les personnes qui continuent à entraver le processus de paix, conformément à la décision du Conseil des ministres en date du 31 mai.

66. Organiser des élections dans le contexte politique et humanitaire ainsi que dans les conditions de sécurité actuels ne serait de toute évidence pas réaliste et nuirait à la stabilisation du pays. J'encourage donc les États de la région et le reste de la communauté internationale à harmoniser et à coordonner les efforts qu'ils déploient afin de trouver une solution politique durable et inclusive au conflit et à appuyer avec cohésion le processus de paix.

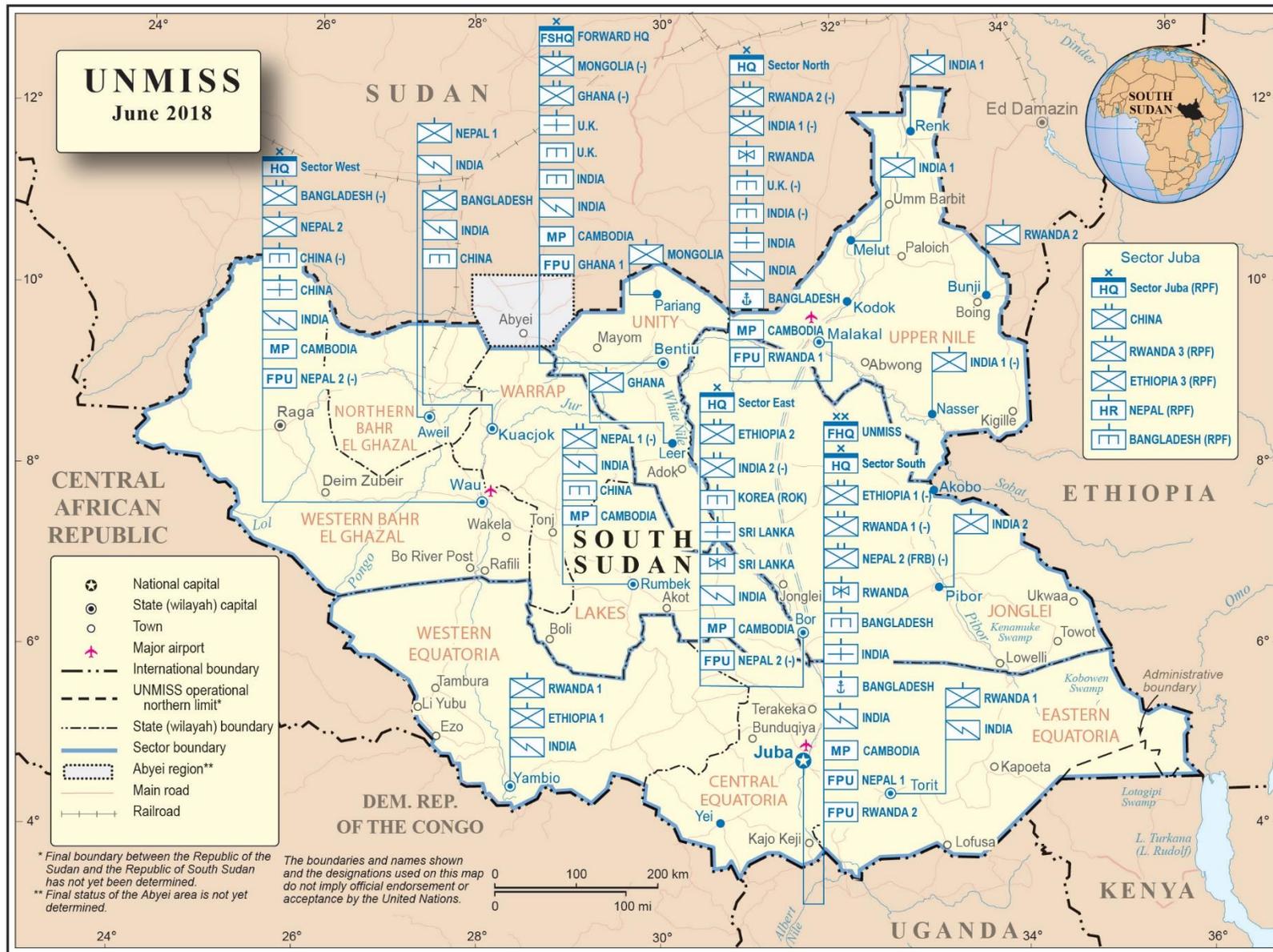
67. Les consultations publiques menées au Soudan du Sud dans le cadre du dialogue national ont permis de recueillir les vues de la population concernant les causes du conflit violent dans le pays et les solutions possibles pour y mettre fin. Sachant que le boycott du dialogue par l'opposition constitue un problème fondamental et que la participation des personnes déplacées et des réfugiés est insuffisante, j'exhorte les organisateurs du dialogue à redoubler d'efforts pour nouer le dialogue avec les dirigeants de l'opposition et les citoyens, qu'ils se trouvent ou non dans le pays, afin de garantir l'inclusivité, la crédibilité et la transparence du processus. J'encourage par ailleurs les organisateurs du dialogue national, du forum de haut niveau pour la revitalisation et du processus de réunification du SPLM, ainsi que les personnes qui y participent, à veiller à la complémentarité de ces initiatives. J'appelle également le Gouvernement à tenir compte du fait que le dialogue doit être inclusif et libre de toute forme d'interférence politique pour pouvoir contribuer efficacement au processus de paix.

68. En sus des questions politiques prioritaires, la détérioration de la situation humanitaire et politique au Soudan du Sud est très inquiétante et exige une attention et une action immédiates. L'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires s'efforcent toujours de remédier à cette situation, mais la gravité des entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire et le nombre d'attaques visant des travailleurs humanitaires (dont 101 ont été tués depuis le début du conflit en décembre 2013) sont absolument inacceptables. J'engage donc toutes les parties à s'abstenir d'agir d'une façon qui pourrait entraver l'acheminement de l'aide, peu importe la situation.

69. En mars, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission jusqu'à mars 2019 et l'a autorisée à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour s'acquitter de son mandat. En réponse à l'intensification des opérations militaires durant la période considérée, la Mission a redoublé d'efforts pour atteindre les zones d'une importance cruciale pour ce qui est de faire face aux défis en matière de protection : elle a notamment établi une nouvelle base d'opérations à Kodok et renforcé sa présence à Leer. Elle a également intensifié ses enquêtes sur les violations présumées des droits de l'homme, notamment en déployant promptement une équipe d'enquête rapide dans le sud de l'État de l'Unité. Je prends note, outre les observations de la MINUSS, du rapport de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud en date du 23 février (A/HRC/37/71). Je condamne vigoureusement les terribles violations des droits de l'homme commises à l'encontre des civils, en particulier les violences sexuelles répandues sur la personne de femmes et de filles. J'exhorte le Gouvernement et l'opposition à mettre fin à ces violations odieuses et à prendre des mesures énergiques pour promouvoir le principe de responsabilité et renforcer les mécanismes de justice transitionnelle. Il faut mettre fin à cette impunité.

70. Pour terminer, je tiens à exprimer une fois de plus ma gratitude aux militaires, aux membres de la police et au personnel civil de la MINUSS. Sous la direction de mon Représentant spécial, David Shearer, ils s'efforcent courageusement de protéger les civils vulnérables, de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, de veiller au respect des droits de l'homme et de promouvoir le processus de paix. Je remercie particulièrement les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui ont fourni à la Mission le personnel en tenue et les moyens matériels qui lui faisaient cruellement défaut. Je tiens également à rendre hommage au courage et au dévouement exceptionnels dont font preuve l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales partenaires pour apporter à la population une assistance humanitaire vitale, dans des conditions difficiles et souvent dangereuses. Je remercie également mon Envoyé spécial, Nicholas Haysom, pour son appui au processus de paix dans la région. Je félicite le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, l'ancien Président du Botswana, Festus Mogae, et le Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, l'ancien Président du

Mali, Alpha Oumar Konaré, qui, en partenariat avec l'ONU, n'ont pas ménagé leurs efforts pour soulager les souffrances de la population civile du Soudan du Sud. Je souhaite également exprimer mes sincères remerciements au Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki, pour sa participation active aux activités collectives menées en faveur de la paix au Soudan du Sud.



Map No. 4456 Rev. 32.1 UNITED NATIONS June 2018 (Colour)

Department of Field Support Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)